

AVIS D'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

SECTION I : AUTORITE DELEGANTE

I-1) Nom et adresse :

Nom officiel : Commune de Hindisheim

Adresse postale : 130, rue de la Gare

Localité/Ville : HINDISHEIM Code postal : 67150 Pays : France

Tél 03 88 64 26 22 Fax 03 88 64 95 24

I-2) Nature de l'autorité délégante : Commune

SECTION II : OBJET DE LA CONSULTATION

II-1) Intitulé de la délégation de service public :

Délégation de service public de distribution de gaz

II-2) Texte en application duquel la convention est conclue (article 38 de la

Loi du 29 janvier 1993 relatif à la publicité des délégations de service public
ou article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Article L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et
du décret n°93-471 du 24 mars 1993.

II-3) Objet de la délégation : Distribution de gaz sur le territoire de la commune de Hindisheim : le délégataire devra assurer :

- la pose du réseau de distribution
- la réalisation des branchements
- la gestion du réseau de distribution de gaz

Durée de la délégation : 40 ans

Autres précisions : la convention prend effet au 25 février 2011

Lieu principal d'exécution de la délégation : Commune de HINDISHEIM

II-4) Classification CPV : 652 00000-5

SECTION III : PROCEDURE

Renseignements administratifs

III-1) Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité délégante :

DSP 2010-01

III-2) Publication(s) antérieure(s) concernant la même convention :

- Dernières Nouvelles d'Alsace 17, rue de la Nuée Bleue
67077 STRASBOURG Cedex
- Les Affiches Moniteurs 3, rue St Pierre le Jeune 67000 STRASBOURG
- Site internet de la commune

Critères d'attribution : Le jugement des offres sera notamment effectué
en considération des critères suivants :

- Nature du gaz desservi
- Rapidité et étendue de la desserte envisagée (raccordement des bâtiments
Communaux, desserte des zones d'aménagements et de lotissements,
adaptation aux travaux VRD planifiés par la commune...)
- Organisation et moyens que le candidat s'engage à mettre en œuvre pour
gérer le service public de distribution de gaz
- Projet de contrat de concession et annexes éventuelles
- Critères de prix :

Pour les distributeurs de gaz naturel, le prix de distribution en réseau (d'utilisation du réseau) à la date de la remise de l'offre proposée par le candidat, étant précisé que seul le fournisseur de gaz fixe le prix de vente au client.

Pour les distributeurs de Gaz de Pétrole Liquéfié, le prix de vente au client

SECTION IV : ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

IV.1) Date de signature de la convention par l'autorité délégante :

Le 25 février 2011

Date de la décision d'attribution de la convention par l'autorité délégante :

Délibération du conseil municipal du 08 février 2011.

IV.2) Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel une décision d'attribution de la délégation a été prise :

Nom officiel : Réseau GDS

Adresse postale : 14, place des Halles

Localité/Ville : STRASBOURG Cedex Code postal : 67082 Pays : France

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

V.1) La convention s'inscrit dans un projet ou un programme financé par des fonds communautaires : Non

V.3) Procédure de recours

V.3.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel : Tribunal Administratif de STRASBOURG

Adresse postale : 31, avenue de la Paix

Localité/Ville : STRASBOURG Code postal : 67000 Pays : France

Tél. 03 88 21 23 23 – Fax : 03 88 36 44 66

V.3.2) Introduction des recours (Référé contractuel : L551-15 du Code de Justice Administrative)

Délai d'introduction des recours : la juridiction peut être saisie au plus tard le trente et unième (31) jour suivant la publication du présent avis (art.

R 551-7 du Code de Justice Administrative)

SECTION VI : CONSULTATION DE LA CONVENTION

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultée (dans le respect des secrets protégés par la loi) : Mairie de HINDISHEIM

130, rue de la Gare – 67150 HINDISHEIM

Tél 03 88 64 26 22 – Fax : 03 88 64 95 24

Date d'envoi à la publication du présent avis : 1^{er} mars 2011

Le Maire : J.M. GALEA